

Pôle défense et protection civiles
Affaire suivie par : Manuel GIMENEZ
Tél. 04.88.17.80.52
manuel.gimenez@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **17 MARS 2021**

Le préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les maires du
département de Vaucluse

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE activée par le Premier ministre au niveau « sécurité renforcé – risque attentat ».

A la suite de l'attentat de l'automne 2020, la posture Vigipirate a été adaptée et l'ensemble du territoire élevé au niveau « Urgence Attentat ».

Je vous informe que par décision du 3 mars 2021, le Premier Ministre a décidé de placer l'ensemble du territoire au niveau « sécurité renforcé – risque attentat », qui atteste d'un niveau de menace durablement élevé mais moindre qu'à la fin de l'année 2020.

S'appuyant sur la posture « automne hiver 2020 - printemps 2021 », cette adaptation de la posture me conduit à vous rappeler les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme **qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur**. Je vous demande en conséquence de veiller à renouveler la mise en œuvre des prescriptions suivantes liées à la sécurité préventive, adaptées au contexte sanitaire :

1°) La sécurisation des écoles et établissements scolaires doit être assurée avec assiduité tout au long de l'année scolaire :

- mise en place des mesures de prévention (éviter les attroupements devant les établissements, afficher les consignes de sécurité, etc),
- effectivité des contrôles des issues des établissements tant en période scolaire que péri-scolaire,
- mise à jour des plans particuliers de mise en sûreté des établissements,
- réalisation d'exercices annuels PPMS avec un focus particulier « attentat-intrusion ».

2°) Les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme transmises dans mon courrier du 25 mai 2020 demeurent également pleinement applicables, notamment s'agissant de :

- la sécurité des grands espaces de commerce en étant particulièrement vigilant sur les files d'attente liées aux mesures de distanciation sociale générées par la pandémie de Covid 19 ;
- des lieux de rassemblement y compris des lieux de culte ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques), avec une attention particulière sur les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, ainsi que la sécurité des sites de production, de stockage et de distribution des produits de santé y compris les centres de vaccination ;
- des transports de publics.

Par ailleurs, je vous invite à diffuser largement la fiche ci-jointe « faire face ensemble » qui peut utilement être affichée en mairie.

Le préfet,



Bertrand GAUME

en copie à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement d'Apt
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Carpentras
- Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique
- Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse